

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-531

présenté par

M. Renault, M. Boulogne, M. Casterman, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Christian Girard, M. Gonzalez, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, Mme Ménaché, M. Sabatou, M. Salmon, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Allisio, M. Weber, M. Amblard, Mme Auzanot, M. Ballard, Mme Bamana, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Bernhardt, M. Bigot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, Mme Bouquin, M. Bovet, M. Buisson, M. Chenu, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fleurian, M. de Lépinau, Mme Delannoy, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, M. Dufosset, M. Dussausaye, M. Dutremble, Mme Engrand, M. Evrard, M. Falcon, M. Florquin, M. Frappé, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, M. Golliot, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, Mme Griseti, M. Guibert, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Humbert, M. Jacobelli, M. Jenft, M. Jolly, Mme Joncour, Mme Josserand, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lavalette, M. Le Bourgeois, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lechon, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. LioRET, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Loubet, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Monnier, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Parmentier, M. Perez, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, M. Rivière, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Sanvert, M. Schreck, Mme Sicard, M. Taché de la Pagerie, M. Taverne, M. Tesson, M. Tivoli, M. Tonussi, M. Villedieu et M. Vos

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<i>(en euros)</i>		
Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	50 000 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	0	50 000 000
SOLDE	-50 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces dernières années ont vu s'accroître la place des sciences sociales et des sciences humaines dans le monde de la recherche et dans le débat public. S'il ne s'agit pas de les remettre en cause dans leur fondement ni dans leur intégralité, force est de constater que leur enseignement est de plus en plus teinté d'une idéologie déconstructiviste mortifère et au rebours de toute prétention scientifique.

En octobre 2018 éclatait le canular des chercheurs américains Boghossian, Lindsay et Pluckrose qui, pour dénoncer les dérives idéologiques des sciences sociales à l'œuvre dans les universités américaines, étaient parvenus, en employant le jargon « woke » à la mode, à faire publier dans de prestigieuses revues universitaires de passionnants articles relatifs au sexisme intrinsèque de l'astronomie, à l'utilisation de sex-toys anaux comme moyen de combattre les stéréotypes homophobes et transphobes, ou encore à la culture du viol chez les chiens dans les parcs canins.

Pourtant, et malgré cette affaire, les dignes héritiers de Trofim Lyssenko paradent toujours fièrement dans le champ des sciences sociales, et ne se cantonnent plus aux universités d'outre-Atlantique. Nous considérons que l'argent des Français peut trouver meilleur emploi que celui consistant à financer un « carnaval académique », pour reprendre le titre d'un ouvrage de Jean-François Bayart portant un regard critique – et sérieux – sur les études postcoloniales.

Cela est d'autant plus vrai alors que la recherche française en sciences dures manque cruellement de moyens. Les crédits ainsi retirés feront l'objet de quatre autres amendements visant à les transférer aux actions portant recherches en sciences de la vie et de la santé, en sciences et techniques de l'information, dans le domaine de l'énergie et dans le domaine de l'environnement.

En conséquence, le présent à amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 50 000 000 € pour l'action « 19 – Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales » du programme n° 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».